

HISTOIRE POLITIQUE :

L'histoire du Myanmar est riche de plusieurs millénaires. La première unification est réalisée par les Birmans au XI^e siècle avant notre ère.

Durant la période contemporaine, le pays est colonisé par l'empire britannique.

Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, la voie est tracée vers l'indépendance, sous la conduite du général Aung San. En dépit de son assassinat le 19 juillet 1947, le pays devient indépendant en 1948 ; le premier ministre U Nu instaure une démocratie parlementaire.

Des insurrections se déclarent rapidement, mais la situation reste à peu près sous contrôle jusqu'au coup d'État militaire du général Ne Win en 1962. Celui-ci dirige le pays d'une main de fer pendant vingt-six ans, introduisant des réformes socialistes brutales.

La situation économique catastrophique, les pénuries, la récession prolongée, provoquent des émeutes en 1988. Un deuxième coup d'État militaire a lieu en septembre. Parallèlement, l'opposition se constitue derrière la National League for Democracy (NLD), dirigée par Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix en 1991, emprisonnée et assignée à résidence sur une période de plus de 15 ans et libérée en novembre 2010. Le mouvement gagne 395 sièges sur 485 aux élections de 1990, mais un troisième coup d'État militaire assorti de violentes répressions avorte les espoirs démocratiques.

La récession économique, les importants mouvements populaires de 2007 soutenus par les bonzes (moines bouddhistes) – dite « révolution de safran » – et les pressions internationales poussent le pays à s'inscrire dans un processus de démocratisation annoncé par la Junte. Les répressions, les atteintes nombreuses aux droits fondamentaux et les résultats controversés des élections de novembre 2010 reconduisant le pouvoir en place, ne permettent cependant pas d'entrevoir les changements annoncés.

CULTURE ET POPULATION :

La population du Myanmar vit majoritairement dans les campagnes, seulement 27% est urbanisée. Elle se compose d'une mosaïque de cultures, de plus d'une centaine de groupes ethniques, dont certains (135) sont reconnus, mais d'autres sévèrement opprimés. De nombreux groupes culturels minoritaires ne peuvent enseigner leur propre langue ou pratiquer leurs traditions. C'est le cas des Padaung Karens (dont les femmes sont appelées péjorativement « femmes girafes »), forcés de quitter le Myanmar pour la Thaïlande, hébergés dans des villages artificiels à destination touristique, ou des Rohingya, dans la province d'Arakan, déplacés et privés de leur territoire et de droits aussi fondamentaux que de fonder une famille.

Le Bouddhisme (85% de la population) apparaît comme un ciment de cette diversité culturelle, notamment par sa tolérance aux adaptations locales. Le culte animiste des Nat, basé sur la croyance que tout être, vivant ou non, est animé par un esprit, est fortement pratiqué.

La religion est omniprésente au quotidien, et une part importante des revenus, pourtant faibles, servent à entretenir les prêtres et les pagodes (tour et lieu de culte du temple bouddhiste).

Dans de nombreux villages les moyens de communications modernes, la télévision et internet, ne sont pas présents. Les loisirs et festivités sont traditionnels, comme le « yok-thei pwe », spectacle de marionnettes comptant une trentaine de personnages à l'articulation sophistiquée.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

La liberté d'expression est un droit fondamental émergeant au 18^{ème} siècle, inscrit dans une tradition laïque, républicaine et démocratique.

Le 26 août 1789, l'**Assemblée Nationale française** vote dans son article 11 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen que « *la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.* »

L'article 19 de la **Déclaration universelle des droits de l'homme** (1948) prévoit que « *tout individu a droit à la liberté d'expression [...] sans considérations de frontières* ». Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques voté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1966 nuance cette formulation : « *l'exercice des libertés [...] peut [...] être soumis à certaines restrictions [...] expressément fixées par la loi.* »

Deux tendances sont dès l'origine présentes : la première considérant la liberté d'expression comme un droit absolu, l'autre prévoyant une limitation bien définie au travers de deux types d'exceptions : pour protéger des personnes, des groupes et des valeurs (par exemple, la propagande raciste ou la pornographie enfantine), et d'autre part, pour protéger la sécurité de l'État. Cette dernière motivation à limiter la liberté d'expression est celle qui laisse le plus d'espace à la critique. Nombres de gouvernements, sous prétexte de préserver la sécurité nationale, limitent ou privent la libre circulation de la parole et musellent les médias. Les nouvelles technologies de l'information posent des problèmes grandissants de contrôle de la part des gou-

vernements, comme les récentes actualités (Wikileaks) le montrent.

Au Myanmar, « est proscrire toute publication non gouvernementale faisant référence à la politique, au précédent gouvernement, aux droits humains, à Aung San Suu Kyi, à certains sujets moraux ou sociaux comme la prostitution ou le sida ». Une peine de sept à quinze ans d'emprisonnement est prévue pour l'accès non autorisé à Internet ou pour l'envoi d'informations sur l'économie, la sécurité de l'État ou la « culture nationale ». Le ministère de l'information contrôle les médias (presse, télévision, radio), ne laissant filtrer que les actualités autorisées.



UNE LIBERTÉ D'EXPRESSION « TOTALEMENT » CONTRÔLÉE ?

Ces deux dernières années, les possibilités de divertissement se sont étendues dans les grandes villes. Face à cette nouvelle « génération indisciplinée », les autorités birmanes se sont vues contraintes de tolérer certaines formes de « laisser-aller ». U Thxa Soe, un artiste Birman connu, auteur d'une musique qui fusionne les « danses des esprits » traditionnelles avec un genre de techno, pense que si les autorités tolèrent depuis quelques années les concerts débridés, c'est qu'ils servent leur stratégie de contrôle de la population. « Il faut resserrer la pression et relâcher, resserrer et relâcher. » « On vit dans la peur, ajoute-t-il. On vit sous la dictature. Les gens ont besoin d'air frais. Ils évacuent leur colère, leur énergie. » Malgré ce léger goût de liberté, les autorités birmanes continuent de réprimer sévèrement la politique avec un grand P – c'est-à-dire toute personne qui remet en cause la légitimité du régime militaire, à l'image des groupes qui soutiennent Daw Aung San Suu Kyi, figure historique de l'opposition. On compte aujourd'hui plus de 2 100 prisonniers politiques, ce qui montre que le Myanmar reste un pays terriblement autoritaire.

(Article adapté du Courrier International, <http://www.courrierinternational.com>, 4/11/2010)